



Edito

Enfin le jour J est arrivé 6 juin 2019 : les portes d'écluses de Civray de Touraine sont démontées. Ce moment tant attendu démarre le remplacement des portes d'écluses d'Indre et Loire. Nous n'y croyons plus depuis le temps que nous essayons de remuer les choses dans ce but. Maintenant reste à suivre le remontage des nouvelles et voir enfin un renouveau sur notre Cher.

Nature en Fête Saint Avertin

Les Amis du Cher à la Métropole de Tours.

Les samedi 14 et dimanche 15 avril (outre Jean DEBARROS) ont présenté le Cher de sa source à la confluence. Pas de visiteurs, de toute la métropole, avec à la fois des pêcheurs, des possesseurs de canoë-Invités par l'Association du Patrimoine de Saint-Avertin, nous avons pu apprécier un événement ouvert aux visiteurs. Si aujourd'hui la question de Saint-Avertin pose des problèmes, les Saint-Avertinois ont montré à Tours et celle de Saint-Avertin ont profité des siècles durant pour boire, cultiver et naviguer, recevoir de la nourriture et d'autres marchandises.



2019, les Amis du Cher Canalisé (en leur exposition mobile sur les aspects du Cher d'élus reçus, mais des milliers de clefs des adhésions et un intérêt de la part des kayaks, avirons ou autres bateaux.

de Saint-Avertin en remerciement de l'environnement du Cher en décembre emplacement agréable et largement questions sur l'état des fonds à cet leur intérêt pour le Cher, dont la ville de

gestion du banc de sable dans le virage de Saint-Avertin ont profité des siècles durant pour boire, cultiver et naviguer, recevoir de la nourriture et d'autres marchandises. Les liens avec l'Association du Patrimoine de Saint-Avertin doivent perdurer, car cette dernière a sollicité l'intervention des Amis du Cher Canalisé pour d'autres interventions, notamment in situ en ce qui concerne les écluses.

Ludovic DURAIN Président LA C C

Présence aux Jardinades

Comme chaque année depuis aux Jardinades d'Epeigné les Bois le Pâques la fréquentation nous est l'essentiel étant d'être présent.



leur création nous étions présents 21/04, mais cette année jour de parue plus faible. Pas grave



"Autour de Chenonceaux, Vallée du Cher"

Invités par la Communauté de Communes Bléré -Val de Cher et l'Office de Tourisme au château de Razay à Céré la Ronde pour le lancement de la marque touristique "Autour de Chenonceaux, Vallée du Cher", en présence de nombreux élus et prestataires touristiques nous avons comme chaque fois installé notre expo qui a rencontré un succès appréciable.



Portes d'écluses



Comme indiqué dans l'édito les portes de Civray ont été démontées. Maintenant il faut contrôler les lieux afin de prévoir la mise en place des portes neuves, à première vue les plans d'origine ont fournis les bons renseignements pour la réalisation des crapaudines qui viendront se mettre en place sur les boules existantes. La dépose



s'est réalisée rapidement et sans soucis, espérons qu'il en sera de même pour l'opération inverse qui devra se réaliser avec le barrage remonté et un niveau haut en amont. Il faudra étancher les batardeaux au mieux afin de vider totalement l'écluse avec la pompe, pour de refaire entièrement les buscs.

Protéger les plantes du Cher pour naviguer

Les plantes de nos rivières et fleuves sont parfois menacées ou disparaissent. Il y a environ 34 plantes exotiques sur nos cours d'eau. Dès lors, la lutte contre les plantes invasives importées aura lieu par la prévention des risques et par la gestion raisonnée des herbiers. Quels sont les bienfaits de cette protection ?
(A) Comment pouvons-nous faire (B) ?

A .Quels sont les intérêts de protéger les plantes ?

Les intérêts de préserver la flore sont multiples : la qualité de l'eau, la prévention des crues, la qualité de la faune, la beauté des paysages, la garantie de naviguer...



I. La qualité de l'eau.

Les plantes sont de formidables filtres de l'eau. Cependant, il convient de préserver les plantes naturelles des cours d'eau, celles qui s'y trouvent naturellement parce qu'elles sont locales, en adéquation depuis des siècles avec la latitude, le type de relief, de roche, de terre.

II. La prévention des crues.

Une mauvaise gestion de la flore, son abandon, peut remettre en cause la solidité des berges, des digues, bâties sur une flore qui n'était pas agressive sur l'environnement, notamment une flore qui ne détruit pas les ouvrages construits.

III. La qualité de la faune.

La flore originelle est celle qui forme la nourriture des poissons qui vivent naturellement dans ces cours d'eau. Si les poissons habituels ne trouvent plus les plantes dont ils ont besoin, ils ne peuvent plus se nourrir et disparaissent. Seuls résisteront les poissons assez coriaces pour faire face aux plantes invasives. L'habitat des espèces amphihalines migratoires, s'il n'est pas beaucoup exploité par les poissons, n'est-ce pas dû au mauvais entretien et surtout à l'absence d'entretien du Cher ? Les troncs d'arbres, les déchets, les résidus d'hydrocarbures, les pesticides, etc. ?

IV. La navigation.

Les plantes exotiques empêchent la sédimentation normale du cours d'eau, et compromettent ainsi la solidité des digues ou des berges, mais aussi des écluses et barrages, au point de nuire à la sécurité des personnes. Ajoutons que les plantes invasives peuvent proliférer de manière exponentielle par de longues herbes qui vont jusqu'à la surface de l'eau de manière très solide et touffue, si bien qu'elles bloquent alors les hélices des bateaux.

B. Quels sont les moyens de remettre en état la flore et de la préserver ?

Les moyens sont simples et ils constituent un travail d'entretien, qui n'a plus lieu dans un certain nombre d'endroits.

I. Repérer les zones d'envahissement de mauvaises herbes.

Il y a beaucoup de variétés de plantes invasives. Ces plantes proviennent de pays exotiques, En voici quelques-unes :

- Jussie, myriophylle, rhizome, grand lagarosiphon
- Azolla fausse-fougère, éventail de Caroline, crassule de Helms, orpin des marais, élodée de Nutall, élodée, hydrocotyle fausse-renoncule, jacinthe, laitue d'eau, lentille d'eau minuscule, faux arum.
-

II. Adopter un calendrier et un processus de contrôle et d'entretien.



La lutte contre les plantes invasives passe par l'arrachage, le retrait des plantes. Ceci se déroule sur deux niveaux. D'une part, on peut faucarder, ce qui se déroule à l'aide d'une faucardeuse, sorte de moissonneuse qui navigue (à noter qu'il est préconisé d'utiliser les barrages, et écluses pour placer la faucardeuse dans des conditions optimales de faucardage). D'autre part, il faut aller arracher certaines plantes manuellement, avec les outils adéquats. On peut aussi, en cas de grande densité d'herbes nocives, utiliser des engins lourds : pelleteuse, tractopelles, barges autotractées.

Le désherbage doit être régulier. Il faudra une progression avant d'atteindre une évacuation des plantes nocives qui permet de développer à nouveau ou laisser se développer à nouveau les plantes naturelles des cours d'eau.

III. Communiquer pour prévenir des comportements humains défavorables à la préservation de la flore naturelle des cours d'eau de nos zones tempérées.

Il y a plusieurs facteurs d'introduction de plantes exotiques dans nos rivières. Il convient de faire de la prévention à chaque niveau.

Une surveillance régulière et méthodique permet de prévenir la contamination. La surveillance par le gestionnaire de la rivière, la transmission des résultats des observations ou prélèvements aux services d'entretien, la circulation des informations entre les services agricoles (chambre consulaire, Inra, Dreal) et les gestionnaires des rivières (SEM, préfectures, VNF, NEC) ou fédérations de pêcheurs. Tout ceci fluidifie la circulation de l'information et sert de base à une réactivité sur la gestion de la flore.

IV. Rester modestes au-delà de la lutte contre les espèces invasives.

Certes, la législation européenne répertorie 37 plantes pour lutter contre l'introduction et la dissémination des espèces exotiques envahissantes (dont 7 envahissantes en France).

Certes, la législation française, avec l'article L 411-3 du code de l'environnement, dispose qu'il est interdit de déverser dans les rivières un aquarium qui contient des végétaux ou animaux non-indigènes ou non-domestiques. Mais il semble que le début d'une lutte contre les plantes invasives tient en deux points :

L'information des concitoyens sur la portée de leurs actes.

L'information dans les écoles avec des actions pédagogiques

Un travail de maintien des barrages pour le faucardage.

La surveillance systématique de la flore, voire de la faune.

Une coordination entre les services d'Etat, les collectivités locales, les gestionnaires des rivières et les associations.

*(Extrait du colloque de St Avertin le 30/11/2018)
Ludovic DURAIN Président L A C C.*